

Réunion du Conseil Municipal
Du 21 décembre 2009 à 20H30
Compte-rendu

Présents : MM. BLOND, FAURE, GARREAU, CHALARD, BUISSON, KOWALSKI, MAZEAU, LUCHON, PATAUD, LE PECULIER, Mmes BOUGOUIN, RIFFAUD, MORANGE, DEXET, NADAUD.

Absents : Néant

Excusés : Néant

Procuration : Néant

Secrétaire : M. BUISSON

1) Lecture du compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2009 :

Aucune remarque

2) Création de 3 postes agents recenseurs :

M. le Président expose à l'Assemblée la nécessité d'embaucher trois personnes pour réaliser le recensement de la population.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide la création de ces 3 emplois, du 4 janvier au 28 février 2010. Ils percevront une rémunération correspondant à un forfait sur la base du SMIC mensuel pour la durée du recensement.

3) Parcelle cour des Miracles

M. le Président présente le courrier de M. et Mme Mehlberg concernant une demande d'acquisition de la parcelle cadastrée n°17 qu'ils exploitent actuellement. M. le Président rappelle que la commune est engagée dans la réhabilitation de 4 logements et qu'il est donc nécessaire de conserver ce terrain pour créer des places de stationnement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conserver la parcelle N°17 et autorise M. MEHLBERG à l'exploiter tant que la Commune n'en aura pas l'utilité.

4) Terrains M. Lathière

M. le Président donne lecture du courrier de M. Lathière qui souhaite vendre les deux parcelles cadastrées section C n°1493 et n°543 situées au Malatias aux abords des terrains de la future caserne de pompiers.

M le Président explique qu'un arrangement avait sans doute été passé avec M Delauménie concernant le recueil sur le terrain n°1493 des eaux usées du cimetière. M. le Président rappelle que le second terrain n'est pas constructible, et que par conséquent le prix de vente ne peut pas être identique à un terrain constructible.

Accord à l'unanimité..

M. le Président demande de vérifier si la parcelle C543 n'est pas en fermage, et si les utilisateurs ne sont pas prioritaires sur la vente.

5) Acquisition CR Les Gouttes par M. Leprod'homme

M le Président lit le courrier de M. Leprod'homme souhaitant acquérir pour le compte de sa fille une partie d'un chemin rural situé entre les parcelles 147, 161-1329 et 1452, section A au Lieu dit « les Gouttes ».

Après discussion, le conseil ne souhaite ni vendre, ni céder cette partie du chemin rural, et pense que d'autres parcelles peuvent être desservies par ce chemin.

Accord à l'unanimité.

6) Modification emprise des autres chemins (Clareuil, la Butte du Noyer, la Roussille, la Grange)

M. le Président ne souhaite pas aborder ce sujet tant qu'il n'a pas tous les éléments en sa possession.

Arrivée de M. LE PECULIER À 20H50

M. Le Président informe M Le Péculier de la décision qui a été prise concernant la vente d'une partie du chemin « des Gouttes » ; malgré l'exposé de M Le Peculier sur l'intérêt de la vente pour le demandeur, le conseil municipal ne modifie pas sa décision première.

7) Travaux

M. Le Président demande à Mme Nègre d'expliquer le résultat de l'analyse des offres relatif à la consultation pour la mise en place de générateurs photovoltaïques sur l'école maternelle de Saint Laurent sur Gorre.

Mme Nègre présente l'analyse en mettant en évidence les garanties que Solution Optimal apporte sur le matériel en comparaison aux autres entreprises. Le montant des travaux sans option s'élève à 49758,00€ HT.

M. Le Président évoque les travaux à la Maison de Retraite à titre indicatif car le dossier concerne le CCAS, mais il rappelle toutefois que si l'implantation de panneaux sur l'école a un but pédagogique, leur installation sur la Maison de Retraite générera des recettes nécessaires à l'entretien du bâtiment.

Accord à l'unanimité.

8) Subvention CCAS

M. le Président explique que pour financer les travaux de mise en place des panneaux photovoltaïques à la Maison de Retraite une subvention du montant des travaux doit être versé au CCAS.

Accord à l'unanimité

9) Loyers des logements de la commune

Le Conseil Municipal ayant étudié le tableau des loyers des logements communaux juge les loyers trop élevés dans leur ensemble. Mmes MORANGE, DEXET et M. KOWALSKI sont chargés d'étudier le dossier.

Quant au logement au dessus de l'Office de Tourisme, le Conseil décide qu'il doit rester un logement utilisé de façon ponctuel ou en secours.

Concernant les logements de Clareuil, les 3 conseillers désignés précédemment doivent réfléchir au loyer.

M. Kowalski rappelle que les prestations seront de qualité et les logements neufs.

Marie-Laurence s'interroge sur le stationnement des futurs locataires

M. Kowalski précise qu'il faudra donner des précisions dans le contrat de location sur les places de stationnement octroyées à chaque locataire

Il rappelle qu'il souhaite que la circulation soit interdite sur le côté gauche des habitations pour plus de sécurité.

M. Le Président souhaite que la réflexion sur le stationnement et les éventuels aménagements à Clareuil soit faite avant la fin des travaux et que les loyers, cautions, préavis soient harmonisés pour le prochain conseil.

10) Bail commercial

M. Le Président lit le courrier informant du départ du P'tit Marché des locaux de la Commune à compter du 1^{er} avril 2010, et explique que les délais de préavis prévus dans le bail commercial ne sont pas respectés. Il est néanmoins décidé à l'unanimité d'accepter les termes du courrier car le commerce reste sur la commune.

11) Participation des communes aux raccordements électriques

M. Le Président expose les termes du courrier adressé par le SEHV et lit la proposition de délibération qui propose aux communes que « les contributions versées par la commune dans le cadre des extensions de réseaux prennent désormais le statut de fond de concours ».

Accord à l'unanimité

12) Tarifs des services 2010

M. Le Président demande au Conseil de se prononcer sur une éventuelle modification des tarifs des services de la commune pour l'année 2010 :

1. Restaurant scolaire : pas de changement pour le tarif enfants mais le conseil souhaite augmenter le prix des repas des adultes pour qu'ils soient au prix coûtant soit 4,61€
2. Camping : pas de changement
3. Salle des fêtes : pas de changement
4. Columbarium : pas de changement
5. Concessions perpétuelles : pas de changement
6. Projets éducatifs : pas de changement
7. Droit de place : pas de changement
8. Bascule publique : pas de changement
9. Stands : pas de changement
10. CCVG : M le Président explique que la communauté de communes applique des tarifs de location des engins tels que le tracteur. Il est décidé que la commune appliquerait le même tarif lorsque la communauté de communes emprunterait le tracteur pour son compte.

M Luchon fait remarquer que la prise utilisée par le pizzaïolo est dangereuse, car des enfants viennent recharger leur baladeur sur cette prise, elle est toujours sous tension, M. Le Président demande à ce qu'un système de sécurité soit mis en place.

Accord à l'unanimité

13) Correspondant « sécurité routière »

M. Le Président donne lecture du courrier envoyé par la Préfecture demandant aux Conseils Municipaux de nommer un correspondant « sécurité routière » en leur sein. Pour St-Laurent, il propose de désigner M Luchon, qui l'accepte.

Accord à l'unanimité

14) Association des Maires ruraux de France : motion réforme collectivités locales

M. Le Président lit la motion proposée par les maires ruraux de France concernant la réforme des collectivités territoriales et poursuit par la lecture du modèle de délibération.

1. 1 voix contre
2. 2 abstentions
3. 12 voix pour

15) Animateur des Aînés

M. Le Président donne la parole à Mme Riffaud qui précise que pour le repas des aînés du 06 mars 2010, 5 musiciens seront présents pour un coût de 250€ et que le repas sera commandé à M Jérôme Brun, pour un coût de 25€ par personne. (Mme Riffaud fait lecture du menu).

Accord à l'unanimité

Questions diverses

- Mme MORANGE demande si un évier peut être installé à la salle Desoubsdanes (difficulté de nettoyer une simple carafe), accord donné.

La séance est levée à 22h30.